

COMMUNIQUÉ

de presse



Ile-de-France Mobilités confirme son déni de la réalité concernant la situation funeste dans les transports publics en invoquant juste un manque de... pédagogie !!!

Le mardi 18 juin, en marge d'un Conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités, une délégation de la CGT-RATP a été reçue, à sa demande, par des représentants d'IDFM, où elle a rappelé son opposition à l'ouverture à la concurrence du réseau historique de la RATP et au démantèlement de l'entreprise publique. À défaut de stopper son projet idéologique, **nous avons demandé à la Présidente d'IDFM de surseoir à ce dernier, ainsi que la réalisation d'une étude d'impact tenant compte de la situation économique et sociale à la RATP, mais aussi sur le réseau OPTILE.**

La mise en œuvre des nouveaux contrats s'est traduite par des remises en cause des cadres sociaux locaux et des rémunérations. Nous avons aussi abordé la question des « **garanties sociales** » annoncées qui ne sont pas à la hauteur et ne concernent pas tous les agents transférés. De plus, plusieurs d'entre elles ont une durée de vie limitée à la durée du premier contrat. Enfin, l'ouverture à la concurrence est un gâchis financier tant pour l'autorité organisatrice que pour la RATP, alors même que les transports en commun ont un cruel besoin d'investissements en moyens humains et matériels.

En 2023, l'administrateur du réseau OPTILE adressait un courrier à IDFM pour plaider la nécessité de procéder à des « *ajustements qui permettraient d'améliorer sa soutenabilité sur le long terme [...], dans l'intérêt d'Ile-de-France Mobilités et des voyageurs franciliens* ». En l'absence de réponses concrètes, certains opérateurs ont fait savoir à IDFM qu'ils ne se porteraient pas candidats dans le cadre de la 2^{ème} vague des appels d'offres concernant le réseau OPTILE.

Face à cette situation compliquée, Valérie Pécresse dispose de faibles marges de manœuvre au regard de la situation financière d'IDFM. Elle a donc dû concéder aux opérateurs des restructurations qui se traduisent au mieux, par une réduction de l'offre de transport, au pire, à l'arrêt pur et simple de la desserte d'un quartier ou d'un établissement scolaire (comme à Nerville-la-Forêt et Saint-Martin-du-Tertre dans le Val d'Oise mais aussi dans le Sud Val-de-Marne).

À date, empêtrés dans le déni de la Présidente d'IDFM sur la situation catastrophique des transports, les réponses des représentants de l'autorité organisatrice se résument en une nécessaire amélioration de la pédagogie sur le bien-fondé du projet et un meilleur accompagnement des agents.

L'étalement du calendrier initial et les quelques ajustements de forme, qui ont été actés, démontrent que rien n'est écrit d'avance. De plus, le cadre juridique actuel permet une autre solution, notamment celle de la gestion directe par IDFM. La CGT-RATP appelle les agents et les usagers à maintenir le rapport de force pour que soit préservé et amélioré notre droit universel à la mobilité, qui passe par une entreprise publique intégrée dont la gouvernance est libérée des injonctions financières.

Paris, le 21 juin 2024



communication@cgt-ratp.fr



01 44 78 53 61



www.cgt-ratp.fr



85 rue charlot
75003 Paris